

OBSERVATIONS

Sur le Tarif des Droits de Timbre, d'Enregistrement, de Greffe et d'Hypothèques des Actes du commerce.

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS			
		Timbre.	Enregistrement.	Grefte.	Hypothèques.
2.	Acte d'autorisation du mineur à faire le commerce, Soit par ses père et mère.	Dimension.	1 fr. fixe, devant notaire.	"	"
	Soit par le conseil de famille.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem</i> , devant le juge de paix.	"	"
<i>Idem.</i>	Sentence d'homologation au tribunal civil.	<i>Idem.</i>	3 fr. fixe.	1 fr. 25 c. par rôle d'expédition.	"
<i>Idem.</i>	Enregistrement et affiche au tribunal de commerce.	<i>Idem.</i>	2 fr. fixe.	"	"
4.	Consentement du mari à ce que sa femme fasse le commerce.	<i>Idem.</i>	Droit fixe de 1 fr.	"	"
9, 10 et 11.	Les deux livres qui doivent être paraphés selon ces articles, auront-ils un timbre particulier, et quel en sera le prix?	Timbre ordinaire suivant la dimension et le nombre de feuilles.	"	"	"
13.	Les livres non paraphés ni timbrés qui seront communiqués en justice, ne donneront-ils lieu ni à timbre ni à enregistrement?	"	"	"	"
17.	Serment décisoire à défaut de représentation de livres.	Dimension.	3 fr. fixe.	1 fr. par rôle	"
34.	Actions de la société anonyme.	Proportionnel.	50 c. p. 100, si l'on a besoin de faire enregistrer.	"	"
35.	Actions au porteur.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	"
36.	Actions par inscription.	Dimension.	1 fr. par 100 en cas de cession.	"	"
38.	Actions de la société en commandite.	Proportionnel.	50 c. p. 100, si l'on a besoin de faire enregistrer.	"	"

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Grefte.	Hypothèques.	du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
							<p style="text-align: center;"><i>OBSERVATION GÉNÉRALE.</i></p> <p>Les-droits d'enregistrement et de greffe auxquels sont soumis les actes relatifs à la procédure devant les tribunaux de commerce, sont réglés par les lois des 22 frimaire et 21 ventôse an 7; leur quotité est la même que celle fixée pour les actes concernant les tribunaux de première instance. L'augmentation progressive du numéraire en circulation rend chaque jour plus facile le paiement de ces droits. Si les ménagemens qui sont dus au commerce éloignent toute idée d'élever le tarif sur cette partie, ils ne semblent pas exiger qu'il soit fait de réduction dans les fixations actuelles qui n'ont rien d'excessif. Une diminution dans la quotité des droits sur quelques actes, affaiblirait, sans avantage sensible pour chaque redevable, les ressources du trésor public, et aurait l'inconvénient de détruire, par des exceptions sans utilité, le système de perception établi depuis l'an 7 pour les droits d'enregistrement.</p> <p>On croit cependant devoir proposer, en faveur du commerce, une diminution sur le droit de timbre des lettres de voiture, connaissements, chartes-parties et polices d'assurance, dont l'usage est si fréquent dans les affaires commerciales. La loi du 13 brumaire an 7 les avait simplement assujettis au timbre de dimension; ce n'est que par l'article 5 de celle du 6 prairial suivant qu'ils ont été soumis au droit fixe d'un franc. Cette disposition n'a pas produit l'effet qu'on attendait; elle a de toute part provoqué la fraude. Le format du papier frappé du timbre d'un franc, peu commode pour l'usage des lettres de voiture, a été un nouveau sujet de plaintes. Des ordres ont été donnés pour constater par des procès-verbaux les contraventions; mais ces actes ayant donné lieu à des réclamations multipliées, le ministre des finances a pris le parti de faire surseoir aux poursuites.</p> <p>On estime qu'il est indispensable de rapporter l'article 5 de la loi du 6 prairial an 7, et de n'assujettir qu'au droit de timbre de dimension les lettres de voiture et connaissements. Cette mesure, en satisfaisant le commerce, ne fera rien perdre au trésor public, qui retrouvera dans le paiement plus exact du droit, ce que la diminution de quotité semble lui enlever.</p>

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS à la Section Antérieure.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffé.	Hypothèques.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
39.	Actes de société en nom collectif ou commandite.	Dimension.	3 fr. fixe, s'il n'y a ni obligation, ni libération, ni transmission.	"	"			
40.	Actes de sociétés anonymes.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	"			
42 et 46.	Transcription et affiche au tribunal de commerce, de l'extrait des actes de société sous seing privé ou par acte public, continuation, renouvellement ou dissolution de société.	<i>Idem.</i>	2 fr.	1 fr. par rôle.	"			
45.	Affiche de l'acte du Gouvernement qui autorise les sociétés anonymes.	"	"	1 fr. par rôle.	"			
	Certificat de l'affiche.	Dimension.	2 fr. fixe.	"	"			
46.	Déclaration de continuation de société.	Dimension.	3 fr. fixe.	"	"			
<i>Idem.</i>	Dissolution de société.	Dimension.	3 fr. fixe.	"	"			
49.	Lettres produites pour prouver la société en participation.	A viser pour timbre de dimension.	1 fr. fixe, s'il n'en résulte ni obligation, ni libération, ni transmission.	"	"			
53.	Actes de nomination d'arbitres sous seing privé.	Dimension.	1 fr. fixe.	"	"			
	Par-devant notaire.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	"	"			
	Par le consentement en justice.	<i>Idem.</i>	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
55.	Nomination d'office d'arbitres par le tribunal.	Dimension.	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
57.	Sommation à l'associé en retard de remettre ses pièces.	<i>Idem.</i>	1 fr. fixe.	"	"			

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS de la Section Ancréneur.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greff.	Hypothèques.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
152.	Ordonnance du juge pour le paiement d'une lettre de change perdue.	Dimension.	2 fr. fixe.	"	"			
	Caution pour toucher le paiement.	Idem.	50 c. par 100 fr.	"	"			
153.	Protestation faite du paiement ordonné par le juge.	Idem.	1 fr. fixe.	"	"			
	Notification de ce protêt.	Idem.	Idem.	"	"			
150.	Intervention pour le tireur pour payer en cas de protêt.	"	1 fr. fixe.	"	"			
173.	Protêt faite de paiement.	Dimension.	1 fr. fixe.	"	"			
Ibid.	Notification du protêt.	Idem.	Idem, si elle est faite séparément.	"	"			
Ibid.	Citation en jugement sur le protêt.	Dimension.	1 fr. fixe.	"	"			
168.	Permission du juge pour saisir.	Idem.	2 fr. fixe.	"	"			
	Acte de saisie conservatoire.	Idem.	1 fr. fixe.	"	"			
172.	Protêt. (Voir les articles 119 et suivans.)	Idem.	1 fr. fixe.	"	"			
184.	Serment décisoire des débiteurs qui provoquent la prescription.	Idem.	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
LIVRE III.								
440 ^b	Déclaration de faillite par le failli dans les trois jours de sa faillite.	Dimension.	2 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS à la Section Antérieure.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffe.	Hypothèques.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
441.	Déclaration de l'ouverture de la faillite par le tribunal de commerce,	Dimension.	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
449.	Ordonnance du tribunal pour l'apposition des scellés.	Idem.	2 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
450 et 451.	Procès-verbal d'apposition de scellés.	Idem.	2 fr. fixe pour chaque vacation.	"	"			
452.	Au domicile de chaque associé.	Idem.	2 fr. fixe pour chaque vacation.	"	"			
454.	Nomination du commissaire de la faillite.	Idem.	3 fr.	1 fr. le rôle.	"			
	Des agens.	Idem.	3 fr.	1 fr. le rôle.	"			
457.	Affiche du jugement.	Idem.	1 fr. fixe pour l'exploit de l'huissier.	"	"			
Ibid.	Insertion du jugement aux journaux.	"	"	"	"			
	Opposition au jugement.	Dimension.	1 fr. fixe.	"	"			
458.	Rapport du commissaire au tribunal.	"	"	"	"			
	Décisions sur les contestations de la faillite.	Dimension.	Droit suivant les effets résultant de la décision.	"	"			
460.	Révocation des agens par le tribunal.	Idem.	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
461.	Prestation de serment des agens.	Idem.	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle.	"			
463.	Arrêté des livres du failli par le juge de paix.	"	"	"	"			

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS PROPOSÉS à la Section Intérieur.				OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffe.	Hypothèque.	du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
463.	Procès-verbal qui constate l'état.	Dimension.	1 fr. fixe.	"	"		
<i>Ibid.</i>	État des effets du porte-feuille remis aux agens.	<i>Idem.</i>	1 fr. fixe.	"	"		
464.	Permission du tribunal de vendre les mar- chandises non déperissables.	<i>Idem.</i>	2 fr. fixe.	"	"		
466.	Sauf-conduit au failli sur la demande d'office du commissaire.	<i>Idem.</i>	3 fr. fixe.	1 fr. le rôle d'ex- pédition.	"		
467.	Requête du failli au tribunal pour obtenir le sauf-conduit.	<i>Idem.</i>	2 fr. fixe pour l'or- donnancerendue sur la requête.	"	"		
468.	Sommation au failli de venir clore et arrêter les livres.	<i>Idem.</i>	1 fr. fixe.	"	"		
470.	Bilan déposé ou représenté au tribunal. . .	<i>Idem.</i>	1 fr. pour le bilan. 2 fr. pour l'acte de dépôt.	1 fr. pour rédac- tion. 1 fr. par rôle d'ex- pédition.	"		
474.	Interrogatoire par le juge commissaire, des commis et employés du failli.	<i>Idem.</i>	2 fr. par séance constatée par le procès-verbal.	1 fr. 25 ^e pour ré- daction. 1 fr. par rôle d'ex- pédition.	"		
<i>Ibid.</i>	Citation des commis et employés du failli.	<i>Idem.</i>	1 fr. pour l'exploit.	"	"		
478.	Procès-verbal de l'assemblée des créanciers.	<i>Idem.</i>	1 fr. fixe.	"	"		
480.	Présentation d'une liste triple des syndics provisoires à nommer.	<i>Idem.</i>	1 fr. fixe.	"	"		
<i>Ibid.</i>	Nomination desdits syndics,	<i>Idem.</i>	3 fr. fixe,	1 fr. le rôle d'ex- pédition.	"		

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS de la Section Intérieur.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffé.	Hypothèque.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
481.	Compte rendu aux syndics par les agens..	Dimension pour le double servant de décharge au comptable.	1 fr. fixe, comme décharge, sauf le droit proportionnel en cas de conventions qui y seraient sujettes.	"	"			
486.	Procès-verbal de présence du juge de paix, A l'apposition des scellés.....	Dimension.	2 fr. pour chaque vacation.	"	"			
	A la levée des scellés.....	Idem.	2 f. pour chaque vacation.	"	"			
	Inventaire des biens du failli.....	Idem.	2 fr. par vacation.	"	"			
489.	Procès-verbaux dressés par le magistrat de sûreté, quand il en fera.	"	"	"	"			
492.	Vente des effets du failli publiquement par courtiers.	Dimension.	2 fr. par 100.	"	"			
495.	Plainte contre les opérations des syndics..	Idem.	1 fr. fixe.	"	"			
1b.	Jugement sur idem.....	Idem.	3 fr. fixe ou proportionnel, suivant la nature des condamnations.	"	"			
497.	Ordonnance de versement à la caisse d'amortissement.	Idem.	2 fr.	"	"			
498.	Ordonnance de retirement.....	Idem.	2 fr.	"	"			
499.	Inscriptions aux hypothèques sur les biens des débiteurs du failli.	Idem.	"	"	"			

1 pour mille, moitié seulement pour les créances antérieures à la loi du 11 Brumaire en 7.

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE. DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS à la Section Intérieur.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffé.	Hypothèques.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
500.	Inscription aux hypothèques sur les immeubles du failli.	Dimension.	.	.	1 pour mille, moitié seulement pour les créances antérieures à la loi du 11 br. an			
502.	Avertissement aux créanciers du failli pour vérifier leurs créances.			
503.	Vérification contradictoire des créances, et procès-verbal du commissaire.	Dimension.	2 fr. par séance.	1 fr. le rôle d'expédition.	.			
505.	Ordonnance de renvoi au tribunal de commerce en cas de débat.	Idem.	2 francs.	.	.			
508.	Jugement sur le renvoi.....	Idem.	3 fr. fixe, ou 50 c. par 100 fr. sur le mont. des créances admises.	.	.			
506.	Reconnaissance de la créance.....	Idem.	.	.	.			
507.	Affirmation de la créance.....	Idem.	3 fr.	1 fr. 25 c. pour rédaction, 1 fr. le rôle pour expédition.	.			
508.	Ordonnance du juge qui renvoie les parties au tribunal.	Idem.	2 fr.	.	.			
509.	Citations des témoins.....	Idem.	1 fr.	.	.			
	Procès-verbal d'enquête.....	Idem.	2 fr. par séance sur le procès-verbal.	1 fr. 25 c. pour rédaction, 1 franc pour l'expédit. ^{on}	.			
510.	Procès-verbal des créanciers défaillans, clos par le commissaire.	Idem.	1 fr.	.	.			
511.	Jugement du tribunal, portant nouveau délai pour la vérification.	Idem.	2 fr.	.	.			

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffe.	Hypothèques.	du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
512.	Signification du jugement aux défaillans.	Dimension.	1 fr. par chaque défaillant auquel le jugement est signifié.	"	"		
515.	Pouvoir des créanciers pour paraître à l'assemblée en leur lieu et place.	Idem.	1 fr. par chaque créancier avant l'union.	"	"		
518.	Procès-verbal de l'assemblée par le juge commissaire.	Idem.	2 fr.	"	"		
519.	Concordat entre les créanciers et le failli.	Idem.	50 cent. sur les sommes que le débiteur s'oblige de payer.	"	"		
523.	Opposition à l'homologation du concordat.	Idem.	1 fr. par chaque opposant.	"	"		
524.	Homologation par jugement du tribunal.	Idem.	3 fr.	1 fr. le rôle.	"		
Idem.	Inscription du jugement d'homologation.	Idem.	"	"	1 fr. par mille sur la somme à payer suivant le concordat.		
525.	Signification du jugement aux syndics provisoires.	Idem.	1 fr.	"	"		
Idem.	Arrêté de leur compte.....	Dimension pour le double servant de décharge aux comptables.	1 franc pour décharge, sauf le droit proportionnel pour les conventions qui y donneraient lieu.	"	"		
Idem.	Jugement du tribunal en cas de contestation.	Dimension.	3 fr. fixe, ou droit proportionnel, suivant la nature des conventions.	"	"		
Idem.	Décharge par le failli.....	Idem.	1 fr. fixe.	"	"		
Idem.	Procès-verbal dressé par le commissaire.	Idem.	2 fr. fixe.	"	"		
527.	Contrat d'union des créanciers.....	Idem.	3 fr. fixe.	"	"		

PROPOSÉS
la Section
Intérieur.

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISPOSITIONS de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS la Section Intérieur.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Grefte.	Hypothèques.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
527.	Nomination des syndics définitifs.	Dimension.	3 fr. fixe.	„	„			
	Compte rendu aux syndics définitifs par les provisoires.	Dimension pour le double servant de décharge au comptable.	1 fr. fixe, sauf le droit proportionnel en cas de conventions qui y donnent lieu.	„	„			
529.	Jugement qui fixe la quotité du secours à accorder au failli.	Dimension.	50 c. par 100 fr.	1 fr. le rôle.	„			
533.	Ordonnance du commissaire, qui autorise le paiement des créanciers privilégiés. . .	Idem.	50 c. par 100 fr.	Idem.	„			
547.	Réunion à l'actif du mari, des biens acquis par la femme (le jugement de).	Idem.	3 fr. fixe.	Idem.	„			
559.	État de situation de la faillite, remis tous les mois au commissaire, pour ordonner une répartition.	Idem.	1 franc.	„	„			
561.	Mention du paiement sur le titre.	Idem.	„	„	„			
	Quittance en marge de l'état de répartition.	Idem.	50 c. par 100 fr. avant d'être produite en justice.	„	„			
562.	Compte rendu à la fin de la liquidation. . .	Dimension pour le compte servant de décharge au comptable.	1 franc pour décharge, ou le droit proportionnel en cas d'obligation de la part des syndics.	„	„			
563.	Jugement autorisant à traiter à forfait. . .	Dimension.	2 fr.	„	„			
569.	Demande en cession de biens par le failli, au tribunal de commerce.	Idem.	2 fr. pour l'ordonnance.	„	„			

ARTICLES du Code.	SOMMAIRE DES DISTRIBUTIONS. de chaque Article.	DROITS, SUIVANT LES LOIS ET TARIFS ACTUELS				PROPOSÉS de la Section Intérieur.	OBSERVATIONS	
		Timbre.	Enregistrement.	Greffe.	Hypothèque.		du Directeur général de l'Enregistrement.	de la Section.
592.	Affiche des jugemens	Dimension.	1 fr. pour l'exploit des affiches.	"	"			
	Insertion dans un journal	"	"	"	"			
595.	Plainte en banqueroute frauduleuse, sur la demande des créanciers.	Dimension.	1 fr. fixe.	"	"			
	Par les procureurs généraux	Exempte.	Exempte.	"	"			
597.	Jugement qui ordonne la réintégration des biens soustraits.	Dimension.	3 fr. fixe.	1 fr. par rôle.	"			
	Jugement qui prononce des dommages- intérêts.	Idem.	2 fr. par cent.	Idem.	"			
599.	Affiche des jugemens des tribunaux cri- minels.	Exempte.	Exempte.	"	"			
	Insertion dans les journaux	"	"	"	"			
602.	Communication des pièces au greffe	Rien, lorsqu'il n'en est pas dressé d'acte.	"	"	"			
603.	Remise aux syndics, et décharge des pièces communiquées.	Dimension.	1 franc.	"	"			
604.	Demande en réhabilitation	Idem.	2 fr. pour l'ordon- nance.	"	"			
605.	Pièces à l'appui	Idem.	50 cent. pour les quittances non enregistrées.	"	"			
607.	Affiche de la requête en réhabilitation . . .	Idem.		"	"			
	Pour le certificat	Idem.	Au tribunal . . 2 ^f A la maison commune . . . 1. A la bourse . . 1.	"	"			
608.	Opposition à la réhabilitation par acte au greffe.	Idem.	2 fr. fixe.	2 fr. le rôle.	"			
	Avec pièces justificatives	Idem.	Droit d'enregis. ^t , suivant la nature des pièces.	"	"			
610.	Arrêt sur la demande en réhabilitation . .	Idem.	3 fr. fixe.	2 fr. le rôle.	"			
611.	Lecture et transcription au tribunal civil et de commerce.	"	"	"	"			